



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

67 N° 1 1940

La vie secrète des jésuites belges de 1773 à
1830

Édouard DE MOREAU

p. 32 - 69

<https://www.nrt.be/en/articles/la-vie-secrete-des-jesuites-belges-de-1773-a-1830-2929>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LA VIE SECRÈTE DES JÉSUITES BELGES DE 1773 A 1830.

NOTE DE LA RÉDACTION.

En cette année 1940 la Compagnie de Jésus célèbre le quatrième centenaire de sa fondation. C'est en effet le 27 septembre 1540 que le pape Paul III approuva l'Ordre nouveau par le Bref « Regimini militantis Ecclesiae ». Les douloureux événements que nous vivons ne permettent guère des manifestations d'allégresse publique. Nos lecteurs nous permettront cependant, au cours de cette année, de commémorer ce centenaire par quelques travaux consacrés à l'histoire de l'Ordre. Nous commencerons, en janvier, par une étude du P. de Moreau sur une des périodes les moins connues de la vie de la Compagnie de Jésus en Belgique.

La période de près de soixante ans comprise entre ces deux dates, 1773 et 1830, fut l'une des plus mouvementées de l'histoire, aussi bien pour l'Europe que pour notre pays. Rappelons les principaux événements politiques et militaires qui se succédèrent alors en Belgique : Révolution brabançonne ; restauration autrichienne ; double invasion française ; régime français, des derniers temps de la Convention à la fin de l'Empire ; Cent-Jours et Waterloo ; Royaume des Pays-Bas ; Révolution de 1830. Dans le cadre de cette histoire mouvementée nous voudrions placer ici une autre histoire qui ne l'est pas moins : l'histoire des jésuites belges, de ceux qui l'avaient été jusqu'en 1773 et furent alors chassés de leurs maisons, de ceux qui dès 1786 purent le redevenir, et surtout de ceux qui, à travers mille péripéties, devaient, des débuts du XIX^e siècle à 1830, former peu à peu le nouveau noyau de la Compagnie de Jésus en Belgique.

La Compagnie de Jésus, supprimée par le pape Clément XIV en 1773 subsista, on le sait, dans les anciennes provinces polonaises de Russie blanche et de Lithuanie que l'impératrice de Russie, Catherine II, avait en 1772 réunies à ses États. Reconnue, en une autorisation orale, par Pie VI en 1783, elle put dès lors réadmettre d'anciens jésuites, parmi lesquels dès 1786 d'anciens jésuites belges. Mais ce ne fut qu'au début du XIX^e

siècle, après les Brefs *Catholicae Fidei* de 1801 ⁽¹⁾, *Per alias* de 1804 ⁽²⁾, que le P. Grueber, général de la Compagnie de Jésus, obtint du pape en 1805 la faculté de recevoir dans l'Ordre sous certaines conditions de nouveaux sujets, et que le nombre des jésuites belges put aller croissant. Leur vie, souvent mouvementée, fut une vie secrète, obligée à se dissimuler, cherchant à échapper à un pouvoir tracassier, à la police. Il en fut ainsi sous le régime napoléonien ; il en fut de même sous le régime hollandais, bien que le 7 août 1814 la Compagnie de Jésus ait été rétablie dans tout l'univers. Le roi des Pays-Bas, Guillaume 1^{er}, s'opposa énergiquement à la reconstitution de l'ordre de saint Ignace dans ses États ; il fit étroitement surveiller les quelques jésuites isolés qui y demeurèrent. Le groupement de novices qui s'était formé en Flandre, à Destelbergen, sous l'égide de l'évêque de Gand, Mgr de Broglie, dut se disperser par ordre du souverain, de même que la communauté de jésuites que ce prélat abrita ensuite dans son palais. Le roi se faisait tenir au courant des retraites et des missions données par les Pères ; il les interdit en 1824 et 1825 sous de spécieux prétextes dont les évêques n'eurent pas de peine à marquer l'inanité.

Et cependant lorsqu'en 1832 fut créée la province belge de la Compagnie de Jésus, en dépit de toutes les persécutions et prohibitions, elle comptait déjà 108 membres et elle était assez préparée à sa tâche pour ouvrir en Belgique, de 1831 à 1840, les collèges d'Alost, de Namur, de Gand, de Bruxelles, de Liège, de Tournai et d'Anvers, indépendamment de tous les ministères apostoliques dont elle se chargea.

Ce sont ces soixante années que nous voudrions exposer dans cet article. Afin de rendre plus claire une histoire assez complexe, nous les diviserons en quatre périodes : de 1773 à 1804 ; de 1804 à 1814 ; de 1814 à 1818 ; de 1818 à 1830. La première partie racontera la suppression des deux provinces belges de l'Ordre et retracera sommairement le sort des anciens jésuites jusqu'au début du XIX^e siècle. La deuxième exposera comment des Belges isolés purent se joindre à la Compagnie entre 1800 et 1814, alors qu'elle ne possédait en Belgique au-

(1) Bref qui confirmait officiellement l'existence de la Compagnie de Jésus en Russie.

(2) Bref qui autorisa la Compagnie à se reconstituer dans le royaume des Deux-Siciles.

cune maison. La troisième s'attachera aux groupements éphémères des jésuites belges à Rumbeke, près de Roulers, à Destelbergen, près de Gand, et à Gand même, de 1814 à 1818. Enfin la dernière suivra de 1818 à 1830 les Pères dispersés : en Suisse, où ils se trouvent en plus grand nombre ; en Allemagne ; en Hollande ; en Belgique, où ils ne furent que quatre pendant plusieurs années ; enfin aux États-Unis.

Nous ne renverrons qu'exceptionnellement dans ces pages aux sources et aux ouvrages que nous avons utilisés. Les sources sont surtout celles de la Compagnie de Jésus conservées aux Archives de l'Ordre à Rome, et celles de la province belge à nos Archives de Bruxelles (3).

I. LA SUPPRESSION DES PROVINCES BELGES DE LA COMPAGNIE ET LE SORT DES ANCIENS JÉSUITES.

La suppression dans les Pays-Bas catholiques.

A l'exception de la principauté de Liège, les régions qui forment la Belgique actuelle relevaient en 1773 de l'impératrice Marie-Thérèse. Cette souveraine avait toujours témoigné beaucoup de sympathie aux jésuites. Mais sa politique exigeant le maintien de son alliance avec la France, si hostile à la Compagnie, elle avait déclaré, dès septembre 1768, au roi d'Espagne, Charles III, que si le Saint-Père supprimait l'Ordre « elle ne s'y opposerait aucunement et n'en concevrait aucun déplaisir ». Elle dut bien, en 1773, tenir sa promesse. Le 2 septembre 1773 « une royale dépêche », expédiée au Gouverneur général des Pays-Bas catholiques, le prince Charles de Lorraine, lui ordonnait de faire procéder à l'exécution du Bref apostolique. Elle lui laissait le choix de toutes les mesures à prendre. Le gouverneur se déchargea à son tour de ce soin sur le ministre-plénipotentiaire, Stahremberg. Une jointe extraordinaire fut créée, à laquelle succédera, le 21 septembre, le « Comité jésuitique ». Au même jour et à la même heure, le 20 septembre, des commissaires notifièrent les ordres du pape et de l'impératrice aux différentes communautés. Les religieux furent sé-

(3) Comme nous avons l'intention de reprendre cet article dans un volume consacré à l'Histoire contemporaine de la Compagnie de Jésus en Belgique, nous le compléterons alors par une documentation plus abondante que nous n'avons pu encore épuiser jusqu'ici.

questrés durant quelques semaines dans leurs collèges, tandis que les deux supérieurs provinciaux étaient internés (4). Tous les biens meubles et immeubles furent saisis. Quand les jésuites recouvrèrent la liberté et reçurent l'ordre de se disperser, le gouvernement imposa aux prêtres et aux coadjuteurs formés l'obligation de faire connaître le lieu de leur résidence ; il leur était interdit de vivre ensemble à plus de deux ou trois, de se réunir, d'enseigner et même d'exercer aucune fonction du saint ministère, à moins d'une autorisation, que l'évêque diocésain, désireux de recevoir leur aide, devait solliciter pour chaque cas du gouvernement. Les anciens jésuites de ces deux catégories se virent allouer une pension alimentaire, prise sur les revenus des collèges fermés (5).

Statistique du personnel et des maisons des deux provinces belges.

Ces mesures de suppression atteignaient 849 religieux dont 530 prêtres. Les jésuites belges se trouvaient alors répartis entre deux provinces. La province flandro-belge englobait tous les collèges de la partie flamande du pays, ainsi que les missions de camp ou des armées, et la mission de Hollande : elle comptait en 1772, lors de la rédaction du dernier catalogue annuel, 468 membres (256 prêtres, 102 scolastiques, 110 coadjuteurs temporels). La province gallo-belge comprenait toutes les maisons de la région de langue française et le collège de Luxembourg : elle n'avait en 1772 que 381 membres (276 prêtres, 44 scolastiques et 61 coadjuteurs temporels (6)).

Les jésuites possédaient dans les Pays-Bas autrichiens vingt-cinq établissements : une maison-professe, 2 résidences, 1 noviciat, 1 maison de troisième probation, 17 collèges, 1 séminaire et 2 pensionnats. Il faut y ajouter les maisons qui, situées dans les anciens Pays-Bas espagnols, avaient continué à relever administrativement des provinces flandro-belge et gallo-belge, alors que les régions où elles se trouvaient étaient annexées à la Fran-

(4) L'avant-dernier provincial de la province flandro-belge, le P. Jean Clé, fut maintenu trois ans en prison.

(5) P. Bonenfant, *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1925.

(6) Chiffres du P. A. Poncelet, *Nécrologe des jésuites de la province flandro-belge*, p. XLVII, Wetteren, 1931.

ce depuis Louis XIV : C'était le cas de quatre collèges en Flandre (Bailleul, etc.) et de dix maisons dans la partie wallonne (Cambrai, Lille, etc.). Toutefois ces établissements avaient été confisqués dès 1762-1764, lors des mesures prises en France contre la Compagnie, et les religieux qui y demeuraient — une cinquantaine pour le Nord, et 230 pour le Sud, — avaient dû se disperser. La liste donnée plus haut doit encore être complétée par les maisons de la principauté de Liège, qui appartenaient aux provinces belges de la Compagnie. C'étaient, pour la province wallonne, les collèges de Liège, de Dinant et de Huy, et, pour la province flamande, la résidence de Tongres et le collège de Maastricht. Dans cette dernière ville la juridiction territoriale était partagée entre le prince-évêque et les États confédérés de Hollande ; aussi la suppression du collège donna-t-elle lieu à de longs pourparlers.

A Liège régnait depuis 1772 le prince-évêque François-Charles de Velbruck, sous lequel la « philosophie » connaîtra son âge d'or et qu'on a, bien qu'à tort sans doute, rangé parmi les francs-maçons.

Si, dans les Pays-Bas autrichiens le Bref de Clément XIV fut exécuté avec « rigueur, brutalité presque », si « les jésuites y furent traités en ennemis publics » par le président du Conseil privé, Nény, et ses collègues (?), à Liège, au contraire, la suppression fut réalisée avec plus de modération : par exemple on ne recourut pas aux mesures de séquestration des Pères ; on ne les astreignit pas à prêter des serments ; on se montra plus large pour leur utilisation dans l'enseignement public et le ministère sacré (8).

L'organisme de surveillance des jésuites supprimés dans les Pays-Bas autrichiens.

Le gouvernement des Pays-Bas autrichiens se distingua également par l'étroite surveillance à laquelle il soumit les anciens jésuites, ou, plus exactement, les prêtres et les coadjuteurs formés. Du 6 septembre 1775 au 9 février 1789 fonctionna en effet un organisme spécial, dont nous n'avons pas trouvé l'équivalent.

(7) Expressions de M. Bonenfant, *op. cit.*, pp. 4, 56, 63, 64, 75, 78, 88, 192-201.

(8) Nous reviendrons ailleurs sur cette histoire de la suppression dans la principauté de Liège.

ailleurs et auquel on donne parfois le nom barbare de « surveillance jésuitique » (9).

Il doit son origine à une dépêche, datée du 6 septembre 1775, et adressée par le gouverneur général aux conseillers fiscaux du Grand Conseil, et des conseils de Brabant, de Flandre, de Hainaut, etc. En voici le passage principal : « Pour établir sur un pied stable et permanent votre surveillance et police particulière, que nous jugeons à propos, pour le bien public et le repos des familles, d'établir à l'égard de ces individus, nous vous enjoignons d'adresser au gouvernement tous les six mois, sans y faire faute, une liste des individus demeurant dans votre ressort, dans laquelle vous exprimerez chaque fois le lieu de leur domicile et de leur demeure, et rapporterez en détail ce que vous pourrez avoir appris ou découvert sur leur conduite, leurs liaisons et leur manière d'être. Et afin que vous puissiez en être exactement instruits, vous commettrez, dans tous les lieux où il se trouve un certain nombre d'ex-jésuites, telles personnes que vous jugerez à propos pour tenir constamment les yeux ouverts sur eux et vous informer d'abord du moindre pas suspect qu'ils pourraient faire ». Parmi les « pas suspects » on mentionnait le fait d'exprimer son avis sur le Bref de suppression, de vivre à plus de deux ou trois, de se réunir, de changer de domicile sans permission, de correspondre ensemble sur des sujets concernant l'ancienne société, de se mêler des affaires, « soit des familles, soit de quelque couvent, hôpital, fondation ou autre établissement, ou en général de ce qui concerne l'enseignement et les études », de tenir des écoles et d'enseigner, « si ce n'est comme précepteurs chez des particuliers et pour les seuls enfants de ces particuliers », enfin de s'ingérer, sans l'autorisation du gouvernement, dans « l'exercice des fonctions de prêcher, confesser, catéchiser ou autres quelconques de cette nature ». Les fiscaux avaient en outre à servir d'intermédiaires entre le gouvernement et les ex-jésuites, pour les cas par exemple où ceux-ci auraient des demandes ou des réclamations à introduire.

Comment furent exécutées ces mesures ? Un examen rapide

(9) Le seul auteur qui, à notre connaissance, ait parlé de cet organisme est le P. A. Poncelet. Encore n'y consacre-t-il que deux pages (*Nécrologe des jésuites de la province flandro-belge*, pp. CXLIV-CXLV).

des pièces d'Archives de la surveillance des Flandres nous l'apprend aisément.

Le procureur général De Causmaecker nomma des commissaires pour Gand, Ypres, Bruges, Courtrai, Alost et Audenarde. Ceux-ci, à partir de 1776, rédigerent chaque semestre un « rapport particulier » en cinq colonnes où figuraient respectivement : le nom de l'ex-jésuite ; la ville où il réside ; les noms et qualités des personnes chez qui il demeure ; la maison de la Compagnie qu'il habitait avant la suppression ; sa conduite et manière d'être actuelle. D'après ces rapports particuliers De Causmaecker rédigeait un « rapport général », destiné au Conseil privé.

Ces documents formulent rarement des appréciations défavorables sur les anciens jésuites. Le plus souvent les commissaires s'expriment de la sorte : « se conduit comme il convient à un prêtre... paraît content (plusieurs cependant se plaignent de leur pension trop modique)... garde le silence prescrit... reste pourtant très attaché à son institut... n'a pas de liaison, si ce n'est avec tel ou tel de ses anciens confrères... ne s'emploie à aucun ministère, sauf à dire la sainte messe... ne s'écarte pas des règles prescrites... ». L'espionnage fonctionne régulièrement. Le commissaire d'Ypres, chevalier Bonaert, croit devoir signaler, « malgré sa répugnance », au procureur général, que deux fois par an, à la Saint-Ignace et à la Saint François-Xavier, les ex-jésuites d'Ypres sont invités à dîner chez son oncle l'archidiacre « qui a toujours été des leurs ». Il recommande bien de ne pas le compromettre, si l'on interdit ces réunions ; car, ajoute-t-il : « toute ma famille, excepté mon père, a toujours été aveuglément attachée à cet ordre ».

Inaction forcée des anciens jésuites.

Parmi les mesures qui leur étaient imposées, l'inaction forcée était la plus pénible pour les anciens jésuites. Le gouvernement voulait les y maintenir. Il rejeta plusieurs demandes qui lui furent faites de les autoriser à donner le catéchisme ; assez rares furent les Pères qui obtinrent la permission de s'employer au saint ministère ou à l'enseignement ; quelques-uns d'entre eux avaient trouvé un poste de précepteur dans des familles, mais la grande majorité, une fois le saint sacrifice célébré, ne pouvaient plus employer leur temps qu'à prier et à lire. On les

connaissait bien et on les vénérât là où ils étaient fixés, d'autant plus qu'ils n'avaient généralement pas quitté la ville où les avait atteints le Bref de suppression. Ainsi sur quatorze Pères signalés à Bruges en 1776, tous, sauf un seul, venaient de l'ancien collège de cette ville. Ils logaient chez des parents, des amis, des « dévotes », pour employer un mot qui revient souvent dans les rapports des commissaires. Leurs dépenses devaient être fort réduites, leur existence fort pauvre, car le gouvernement ne leur servait qu'une pension variant, d'après l'âge, pour les prêtres, de 350 à 450 florins, pour les Frères, de 200 à 280, et qu'on pouvait encore diminuer jusqu'à moitié, en cas de ressources personnelles.

Activité spéciale exercée par quelques jésuites.

Ce n'est guère qu'à Liège que quelques jésuites purent exercer une réelle activité ; ils y jouissaient de plus de liberté que dans les Pays-Bas. Ils jouèrent surtout un rôle important dans le domaine de la presse périodique (10).

Celle-ci s'était fort développée aux Pays-Bas et plus encore à Liège dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Dès 1756 avait paru dans la capitale du prince-évêque le *Journal encyclopédique*, supprimé par son ordre le 27 août 1759, mais qui put encore s'y maintenir quelque temps, et s'imprima ensuite à Bouillon jusqu'en 1785. Ce fut surtout sous le prince-évêque Velbruck, donc à partir de 1772, que s'accrut le nombre de ces journaux. Ces périodiques, sauf durant les dernières années de Joseph II, ne s'occupent pas de politique intérieure, mais ont surtout pour but de tenir au courant des événements de l'étranger. Vis-à-vis de faits comme la Révolution américaine et la préparation de la Révolution française sous Louis XVI, ou de toutes idées nouvelles, politiques, économiques, religieuses, les attitudes sont du reste très variées.

Il est assez remarquable que, sur les six nouveaux périodiques créés de 1772 à 1789 à Liège et dans les Pays-Bas, deux l'aient été par des ex-jésuites, et qu'un troisième, fondé à la même

(10) Il existe sur la propagande des encyclopédistes français aux Pays-Bas et dans la principauté de Liège deux mémoires, l'un de M. J. Küntziger, l'autre de H. Francotte, publiés dans les *Mémoires couronnés et autres Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXX, 1880.

époque, ait eu un ancien jésuite comme principal collaborateur, au moins à partir de 1783. Nous ne parlerons ici que de deux de ces journaux à cause de leur importance particulière et du renom de leurs rédacteurs.

Le 10 octobre 1772 commençait à paraître à Liège, chez Tutot, le *Journal historique et politique des principaux événements des différentes Cours de l'Europe*. Le premier directeur n'est connu que par ses initiales : H.C. Mais à partir de 1783, ce poste est occupé par Henri-Ignace Brosius, ancien jésuite, originaire du Luxembourg, qui changera en 1788 le titre de son Journal et le nommera : *Journal historique et politique des principaux événements du temps, ou Esprit des gazettes*. Il paraissait une fois par semaine, en 48 pages in-12°.

Depuis 1774, un autre ancien jésuite, Feller, fait paraître tous les quinze jours son fameux organe, le *Journal historique et littéraire*. François-Xavier de Feller, né à Bruxelles le 18 août 1735, entré dans la Compagnie le 28 septembre 1754, se trouvait à Liège lors de la suppression. Il y restera jusqu'en 1790. Mais son journal sera imprimé à Luxembourg de 1773 à 1794. Parmi ses collaborateurs se trouvaient le savant Jean-Noël Paquot, J. H. Duvivier, secrétaire du cardinal de Franckenberg, et le P. Brosius lui-même.

Antérieurement aux innovations de Joseph II, l'action de Feller et de Brosius est surtout dirigée contre les idées « philosophiques » de la fin du XVIII^e siècle. Feller est le type achevé du journaliste. Il déploie dans son périodique un zèle ardent pour la vérité religieuse, une vaste érudition qui s'étend à la théologie, à la philosophie, à l'histoire, à la géographie, aux belles-lettres, aussi bien qu'aux sciences naturelles, une grande précision et originalité de pensée ; mais il manifeste aussi des tendances d'esprit outrancières et use d'un ton âpre qui choque souvent le lecteur catholique d'aujourd'hui. « Il donnera régulièrement dans son Journal, a écrit Mademoiselle S. Tassier, des comptes rendus critiques, pleins de verve, de livres et de brochures d'actualité. Cela constitue dans les Pays-Bas autrichiens une nouveauté qui sera pour beaucoup dans l'éveil d'un intérêt, jusque-là inexistant, pour le mouvement des idées. Ainsi Feller va contribuer involontairement à propager les idées qu'il haïssait. On peut estimer sans exagération qu'il fera connaître un minimum de douze ouvrages par mois à un public

relativement nombreux, puisque, d'après l'estimation du jésuite Delplace, le *Journal historique et littéraire* comptait, en 1774, un millier d'abonnés et plus tard près de trois mille » (11).

Que Feller ait contribué à répandre des idées qu'il haïssait, c'est possible. Mais il nous faut souligner surtout ici que ces anciens jésuites prirent alors la tête du mouvement défensif contre l'incrédulité du XVIII^e siècle. S'ils dépassèrent parfois la mesure par leur intolérance, il faut reconnaître que le gouvernement des Pays-Bas et celui de Velbruck donnèrent, avec une incroyable inconscience, dans l'excès opposé. Ce prince-évêque reçoit Raynal à sa table et laisse le chevalier de Heeswijck lancer des brochures violentes contre les moines ! mais il qualifie Feller de fauteur d'intrigues. Il ferait, déclare-t-il, interdire son *Journal* par la censure si son directeur était assez hardi pour le lui soumettre (12).

Ce fut Joseph II qui, par son édit du 26 janvier 1788, frappa le *Journal* de Feller, ainsi que celui de Brosius. Le premier, édité à Luxembourg, fut déclaré supprimé. Du second, le *Journal historique et politique*, qui s'imprimait à Liège, l'empereur interdit l'entrée, le débit et la circulation dans ses États. Les deux anciens jésuites, auxquels s'était joint un autre de leurs confrères, le P. Desdoyars (13), avaient en effet mené, par leurs pamphlets, par leurs ouvrages et surtout par leurs journaux une violente campagne contre les réformes de l'empereur-sacristain (14).

Aussi comprend-on la faveur dont jouirent ces Pères et plusieurs autres anciens jésuites au temps de la Révolution brabançonne. Feller, pour nous borner à lui, rentre dans le pays, est logé au palais du cardinal de Franckenberg, reçoit une pension des États de Brabant.

Quand, après la victoire et la création de la *Confédération des États Belgiques unis* (11 janvier 1790), les statistes et les

(11) *Les Démocrates belges de 1789. Études sur le Vonckisme et la Révolution brabançonne*, p. 56, Bruxelles, 1930.

(12) Lettre de 1783 publiée dans *Leodium*, t. X, 1911, p. 134. Cfr Tassier, *op. cit.*, pp. 49-51.

(13) Né à Hermalle-sous-Argenteau (prov. de Liège), en 1728, il s'était aussi fixé à Liège après la suppression de son Ordre. Il mourut le 5 novembre 1806.

(14) Outre les ouvrages de Küntziger, Francotte et Tassier, voir *Joseph II et la Révolution brabançonne*, du P. L. Delplace, Bruges, 1890.

vonckistes, c'est-à-dire les conservateurs et les démocrates, se formèrent en partis rivaux, Feller, Brosius, Desdoyars se signalèrent de nouveau au premier rang dans la bataille. Il est superflu de dire de quel côté. *Le Journal historique et littéraire* de Feller, le *Journal philosophique et chrétien*, nom nouveau de l'ancien périodique de Brosius, *L'Ami des Belges*, devenu ensuite *Le vrai brabançon* de Desdoyars, exercent alors une grande influence. D'autres jésuites, — notamment le P. Ghesquière, plus connu par ses travaux hagiographiques et par l'entreprise des *Acta sanctorum Belgii*, — mettent aussi leur plume au service des statistes.

Les dernières années du XVIII^e siècle.

Si, à la première invasion française, quelques anciens membres de la Compagnie, comme Feller ⁽¹⁵⁾, émigrèrent en Allemagne, le plus grand nombre demeura dans le pays. Ils eurent bientôt à y souffrir d'une grande pénurie : durant un temps leurs pensions ne furent pas payées, plus tard elles le furent en assignats ; la question ne sera réglée que par le Directoire.

Des noms d'« ex-jésuites » figurent sur les listes établies par la police, par exemple à l'occasion des divers serments exigés des prêtres. Le serment à la Constitution civile du clergé n'a pas été, comme on le sait, imposé en Belgique. Parmi ceux qui furent déferés aux ecclésiastiques, le principal fut le serment de haine à la royauté (1797). Dans chacune des deux villes d'Anvers et de Gand, nous connaissons deux Pères, assez en vue, qui le prêtèrent. Sur la liste de déportation à l'île de Ré, nous en trouvons trois autres qui l'avaient refusé.

Vers 1800, le chiffre des anciens jésuites prêtres ou coadjuteurs temporels formés encore en vie ne devait plus être très considérable. Dès 1789, des 468 jésuites dont se composait l'ancienne province flandro-belge en 1773 200 environ, dont 150 prêtres étaient morts ⁽¹⁶⁾. L'année précédente la « surveillance des Flandres » n'énumérait plus que trente-trois jésuites pour son ressort, alors qu'elle en avait relevé 115 en 1775. Le dernier Père de l'ancienne province flandro-belge dont nous ayons

(15) Feller mourut en Allemagne en 1802. Brosius ne s'y éteindra que vers 1840.

(16) Chiffres établis d'après le nécrologe publié par le P. Poncelet.

gardé la date de décès, est mort en 1840, à l'âge de 89 ans. Plus de vingt de ses confrères, à notre connaissance, atteignirent ou dépassèrent les quatre-vingts ans.

Ainsi disparaissaient peu à peu les jésuites de l'ancienne Compagnie de Belgique. Mais quelques-uns d'entre eux, dont nous allons parler maintenant, eurent la joie de se voir réadmis dans l'Ordre, même avant 1814 ; plusieurs contribuèrent activement à la reconstitution de la Compagnie en notre patrie.

II. LE RECRUTEMENT DES JÉSUITES BELGES JUSQU'EN 1814.

Les premiers anciens jésuites réadmis. Le P. Fonteyne.

C'est trois ans après l'approbation verbale donnée par Pie VI aux jésuites de Russie, que l'on signale les premières réadmissions de Belges dans l'Ordre conservé en ce pays. Par une lettre du 10 septembre 1786, le P. Lenckiewicz, vicaire-général de la Compagnie, autorise le P. Jean Clé, ancien provincial de la Flandro-belge (17), à renouveler sa profession. Mais le même document nous fournit une donnée autrement importante pour l'avenir des jésuites en Belgique ; l'arrivée à Polotsk de Henri Fonteyne. Henri Fonteyne, né à Bruges le 13 janvier 1746, était entré au noviciat de Malines le 3 octobre 1764. Il enseigna comme scolastique au collège de Bruxelles et ne reçut le sacerdoce des mains de l'évêque de Bruges qu'après la suppression. Il se fixa dans sa ville natale et y vaqua au saint ministère. Arrivé à Polotsk en 1786, il eut à refaire son noviciat à Duna-bourg, pendant une année. Puis il réitéra ses vœux de religion. Il ne resta en Russie que jusqu'en août-septembre 1791, le médecin ayant jugé l'air de ce pays peu favorable à sa santé. Le 13 octobre il était à Amsterdam, et bientôt après fut envoyé à Nimègue où il restera de longues années (1792-1810). Aucun jésuite ne travailla autant que lui au rétablissement de la Compagnie en Belgique et en Hollande.

La conservation à la Compagnie de quelques résidences en Hollande.

La Hollande, et, en particulier, les maisons d'Amsterdam et de Nimègue, occupent une place importante dans l'histoire de

(17) Voir plus haut, p. 35, n. 4.

la reconstitution de l'Ordre non seulement en Hollande, mais aussi en Belgique.

Depuis le début du XVII^e siècle, la province flandro-belge avait fondé des maisons dans diverses villes des Provinces-Unies. Jamais leur existence n'avait été reconnue légalement. On donnait à l'ensemble de ces très modestes résidences, desservies par des Pères flamands et hollandais d'origine, le nom de *Mission de Hollande*. En 1773, elles étaient encore au nombre de dix-huit et étaient occupées par 32 Pères. Or, à la suppression, les jésuites employés dans ces maisons n'eurent pas le même sort que leurs confrères des Pays-Bas catholiques. Sans doute, ils furent sécularisés et cessèrent d'être jésuites ; mais le nonce de Bruxelles, vice-supérieur de la Mission de Hollande qui dépendait de la Propagande, les pria de rester à leur poste et d'y continuer leur ministère paroissial. Si l'année suivante les États de Frise occidentale exilèrent dix d'entre eux, il en resta dans les Provinces-Unies une bonne vingtaine, dont plusieurs travaillèrent activement à transmettre à la nouvelle Compagnie quelques-unes des résidences de l'ancienne.

Le P. Adam Beckers.

À la fin de 1789, devenait supérieur de la résidence d'Amsterdam (Krijtberg) (18), le P. Adam Beckers. Plus âgé de deux ans qu'Henri Fonteyne, il était né à Maastricht le 15 juillet 1744. Il entra en 1762 dans la Compagnie, où l'avait précédé, en 1758, son frère André. Lui non plus n'était pas encore prêtre au moment de la suppression. Il fit ses études théologiques à Louvain et reçut l'ordination sacerdotale à Cologne en 1775. Après avoir exercé pendant environ sept années le saint ministère à Malines, il fut sollicité par un autre ancien jésuite, le P. Thomassen, qui se trouvait à la résidence d'Amsterdam depuis 1759, de venir l'y aider. Il lui succéda comme supérieur en 1789. Réadmis dans la Compagnie le 13 décembre 1803 avec son compagnon d'apostolat au Krijtberg, le Père Groenen, il sera nommé le 25 juillet 1805 premier supérieur de

(18) Voir H. Allard, *De Sint-Franciscus-Xaverius Kerk of De Krijtberg te Amsterdam*, Amsterdam, 1904, et *Lettres des Supérieurs de la Compagnie de Jésus en Russie blanche aux jésuites de Hollande*, publiées par F. Van Hoeck, S. I., dans *l'Archivum historicum Societatis Jesu*, juill.-déc. 1934, pp. 279 et suiv.

la Mission de Hollande rétablie. Le P. Fonteyne lui succédera dans cette charge à la fin de 1806.

Admissions de recrues nouvelles.

En dehors du P. Jean Clé, mort en 1800, des PP. Fonteyne, Ad. Beckers et Groenen, nous n'avons pu découvrir jusqu'ici que cinq anciens jésuites rentrés dans la Compagnie.

Mais dès 1803 et surtout depuis 1805 on connaît beaucoup de nouvelles recrues belges qui ont commencé leur noviciat.

C'est au P. Beckers, puis au P. Fonteyne que les généraux Grueber et Thaddée Brzozowsky, élu le 2 septembre 1805, donnèrent le pouvoir d'admettre les candidats et prescrivirent la procédure à suivre dans cette circonstance. On écartera les gens « inquiets ou turbulents » et les « sectateurs de nouveautés ». On enverra en Russie les sujets aptes à mener la vie de l'institut et de « bonne volonté », à condition qu'ils soient suffisamment jeunes. Quant aux anciens membres profès, s'ils ont gardé l'esprit de la Compagnie, s'ils désirent vivre sous l'obéissance, et enfin s'ils ne sont actuellement ni curés proprement dits ni chanoines, on peut les admettre sur place. Après une retraite de huit jours ils auront à signer une courte formule dont le double sera expédié au P. Général. Les mêmes prescriptions à peu près étaient édictées pour les anciens jésuites n'ayant émis jadis que des vœux simples. Autant que possible, le supérieur de la Mission de Hollande en réfèrera à la curie généralice pour chaque cas et attendra la réponse. Enfin, d'après la volonté du Saint-Père, ces admissions ou réadmissions devront se faire en Belgique et en Hollande « en silence », sans bruit « au for interne », puisque les souverains de ces pays n'ont pas sollicité le rétablissement de la Compagnie dans leurs États. Pour la même raison les jésuites s'abstiendront de porter l'habit de l'Ordre.

Voici, de 1804 à 1810, la liste, telle que nous avons pu l'établir, des Belges et des Hollandais examinés par le P. Beckers ou par le P. Fonteyne et envoyés ensuite aux supérieurs de la Russie blanche. En 1804, Robert d'Everlange-Vitry, de Luxembourg, Pierre Malou, d'Ypres, Jean Roothaan, d'Amsterdam, Jean Henry, de Luxembourg, Melchior et François Malevé, du Brabant wallon, et Ferdinand Motte, de Wavre. En 1805, Henri Guillemaint, de Wavre, Gilles Henry, frère de Jean, nommé plus haut, Corneille Van Everbroeck, de Lierre, Jean Guillemaint,

frère d'Henri, François Cornet, de Limal, Théodore Van Montfort, de Weerd au diocèse de Ruremondé, Emmanuel Sébille, de Nivelles, et Désiré Van Huerne, de Bruges. En 1810, Jean Coervers, de Munster-Geleen, dans le Limbourg hollandais. Cette liste est certainement incomplète. Ainsi sur dix partants mentionnés en 1805 par une lettre du supérieur de la Mission de Hollande nous n'en connaissons que huit par leur nom. Dans une lettre du R. P. Thaddée Brzozowsky au P. Fonteyne (19 septembre 1810), il est question de trente personnes qui voudraient s'engager dans l'Ordre.

Le plus célèbre des jésuites que nous venons d'énumérer est un Hollandais, Jean Roothaan, futur général de la Compagnie. Parmi les Belges, plusieurs passèrent toute leur vie religieuse ou une notable partie de celle-ci en Russie. Ainsi le P. R. d'Everlange, décédé en 1815 à Odessa ; Melchior Malevé, mort en 1817 à Astrakhan ; F. Cornet, qui s'éteignit à Tarnopol en 1844 ; et le plus connu de tous, Gilles Henry (1772-1856), missionnaire dans le Caucase et puis dans les îles de l'Archipel grec. En Russie, les Pères étaient employés dans les collèges, par exemple à Mohilev, à Polotsk, à Vitepsk, à Orcha, ou bien dans des postes de missions créés le plus souvent en faveur d'émigrés allemands (Missions d'Odessa, du Caucase, de Sibérie, etc.). D'autres Pères belges, même avant le rétablissement officiel de la Compagnie, furent envoyés aux États-Unis, à la demande du premier évêque de Baltimore, Mgr Carroll. Nous en parlerons dans la dernière partie de cet article.

Les Pères de la Foi.

Tandis que rentrent dans l'Ordre d'anciens jésuites, que d'autres Belges partent pour le noviciat en Russie, une société naît et se développe, dont la plupart des membres seront admis dans la Compagnie à partir de 1814 et dont deux ou trois tiendront une place importante dans les origines de la nouvelle province belge. Nous devons rappeler ici les grands traits de cette histoire, tout en limitant notre étude à l'activité des Pères de la Foi en Belgique.

Deux jeunes prêtres français, Eléonore de Tournely et Charles de Broglie, auxquels s'adjoignirent peu à peu d'autres compagnons, avaient conçu le projet de vivre suivant les règles et l'esprit de saint Ignace. Forcés de se réfugier en Belgique à

cause de la Révolution française, ils résidèrent successivement chez un curé du Luxembourg, à Anvers, enfin à Eegenhoven près de Louvain. Après la bataille de Fleurus (26 juin 1794) ils se remirent en route d'abord vers Venlo et ensuite vers l'Allemagne. C'est à Eegenhoven, véritable berceau de sa petite congrégation, que Tournely lui avait donné le nom de Société du Sacré-Cœur de Jésus. Il mourut peu après en 1797. Il fut remplacé comme supérieur par le P. Joseph Varin.

Pendant un groupement du même genre se formait à Rome, cette même année 1797, sur l'initiative de Nicolas Paccanari. Il prit le nom de Société des Pères de la Foi, qui supplanta celui de Société du Sacré-Cœur de Jésus après la fusion des deux congrégations, qui eut lieu en 1799. Il suffira d'avoir résumé ici, en quelques lignes, cette histoire bien connue.

Les Pères de la Foi en Belgique, et surtout à Roulers.

En 1806, Mgr Fallot de Beaumont, évêque français de Gand, auquel diocèse avait été adjoint par le Concordat celui de Bruges, fonda un petit séminaire à Roulers. Le personnel administratif et professoral de ce collège fut composé d'ecclésiastiques du diocèse et de Pères de la Foi. Ceux-ci avaient ouvert en France, de 1801 à 1804, les collèges de Lyon (supprimé dès 1802), d'Amiens (transféré en 1806 à Montdidier), de Belley et de Roanne. Le P. Leblanc, supérieur d'Amiens, avec qui un ancien vicaire capitulaire de Bruges, Albert Caytan, s'était entretenu de son projet d'ériger un petit séminaire à Roulers, présida à la première organisation de celui-ci. Mais son premier supérieur fut le P. Bruson, antérieurement supérieur à Belley. Enfin parmi les autres Pères de la Foi qui s'établirent à Roulers, il faut mentionner le P. De Hasque, qui en fut le premier économiste dès 1806, et le P. Donche, qui devint en 1807 directeur spirituel. Ces quatre Pères de la Foi deviendront jésuites en 1814.

Charles Bruson et Charles Leblanc.

Parmi les Pères de la Foi de Roulers, Bruson et Leblanc devaient jouer un rôle particulièrement important. Tous deux étaient Français et Normands. Le premier naquit à Condé-sur-Noireau, le 2 juillet 1764 ; le deuxième à Caen, le 16 octobre

1774. Tandis que Leblanc embrassait la carrière des armes et suivait dans l'émigration les princes de la famille royale, Bruson devint prêtre chez les Eudistes. A l'époque révolutionnaire, il parvint à continuer en France en secret, au prix des plus grands dangers, l'exercice du saint ministère. Leblanc, ayant renoncé à l'armée, se retira à Louvain et se joignit en 1794, à Eegenhoven, aux abbés de Tournély et de Broglie. Bruson, lui, n'entra qu'en 1800 dans la Société des Pères de la Foi.

La dispersion des Pères de la Foi à Roulers.

Le collège, qui s'était ouvert le 27 mai 1806, avait rapidement prospéré et atteint le chiffre d'une centaine d'élèves (19). Mais les Pères de la Foi allaient bientôt être contraints de s'en retirer. Le 3 Messidor an XII (22 juin 1804), un décret impérial avait déclaré dissoute « l'agrégation ou association connue sous les noms de « *Pères de la Foi, d'Adorateurs de Jésus* ou *Paccanaristes* ». Ce décret ne fut d'abord pas appliqué. Mais à la suite d'une scène violente qu'il fit à son oncle, le cardinal Fesch, protecteur des Pères de la Foi (1 novembre 1807), Napoléon exigea leur dispersion dans les quinze jours. Le vendredi 27 novembre, les Pères Bruson, De Hasque et Donche quittèrent le petit séminaire.

L'historien de cet établissement lui décerne le titre de « berceau de la Compagnie renaissante en Belgique ». En effet, sur les 21 novices de Rumbeke, en 1814, dix seront d'anciens supérieurs, professeurs ou élèves de Roulers. Et de 1815 à 1830, quinze des candidats reçus dans la Compagnie auront également passé par Roulers. Ce collège continuera à vivre jusqu'en 1812. Il renaîtra en 1814, mais sera supprimé par Guillaume I^{er} en 1825.

Le P. Bruson, sur l'invitation de Mgr de Broglie, se fixa à Gand et y resta, d'ailleurs sous la surveillance de la police, jusqu'au mois d'août 1813. Il visitait les hôpitaux, souvent remplis de soldats, et donnait les Exercices spirituels, surtout aux prêtres des divers diocèses. Donche vint le rejoindre en 1809. A Courtrai, où il avait été envoyé d'abord, comme à Gand, il

(19) Voir surtout A. C. De Schrevel, *Histoire du petit séminaire de Roulers, t. I, 1806-1830*, Roulers, 1906, et P. Dudoon, *Le petit séminaire de Roulers, Les Pères de la Foi et Maurice de Broglie, dans les Etudes*, t. CLII, 1907, pp. 644-658.

se fit remarquer par son zèle ardent, par son éloquence vibrante, et aussi par son manque de modération. A la suite de son opposition à M. de La Brue, que Napoléon avait choisi comme successeur à Mgr de Broglie, il dut s'enfuir sous un déguisement. Bruson, lui, ne put s'échapper à temps. Arrêté le 6 août 1813, il fut conduit à Sainte-Pélagie, mis au secret à Vincennes, pendant un mois, ramené ensuite à Paris, enfin expédié à Bourges. Il ne fut libéré qu'à la Restauration (20).

III. LES PREMIERS ESSAIS DE GROUPEMENT EN BELGIQUE (1814-1818).

Première abdication de Napoléon.

Le 6 avril 1814, l'empereur des Français signait à Fontainebleau son acte d'abdication. Une ère nouvelle n'allait-elle pas s'ouvrir pour les Pères de la Foi et les jésuites ? Ne savait-on pas que le rétablissement de la Compagnie par le pape était imminent ?

Avant même qu'ait paru la Bulle *Sollicitudo* du 7 août 1814, le 31 juillet, jour de la fête de saint Ignace, nous trouvons réunis dans un château des Flandres les Pères de la Foi que nous connaissons déjà : Leblanc, Bruson, Donche, De Hasque. Avec plusieurs autres, ils sont maintenant devenus novices de la Compagnie. Au milieu d'eux apparaît un prêtre âgé, leur maître des novices et leur supérieur : le P. Henry Fonteyne.

Conférences en vue du rétablissement de la Compagnie.

L'ouverture du noviciat avait été précédée de conférences qui eurent lieu surtout entre le P. Fonteyne et le P. Leblanc, de mars à juillet 1814. Elles furent d'abord tenues à Gand, dans l'ancienne abbaye de Dooresele, où avait été fondée une maison de religieuses. Sa première supérieure, Marie-Antoinette de Peñaranda, était tout à fait gagnée à l'esprit et aux constitutions de saint Ignace. Deux Pères de la Foi, dont la prison venait de s'ouvrir après la chute de Napoléon, le P. Bruson et le P. Varin, supérieur de la congrégation, participèrent éga-

(20) Voir surtout F. Claeys Bouúaert, *Le diocèse et le séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française*, Gand, 1913.

lement à une partie au moins de ces entretiens. Par leur esprit de décision, les PP. Fonteyne, Leblanc et Bruson amenèrent le P. Varin à agir dans le même sens qu'eux et à travailler immédiatement au rétablissement de la Compagnie en France. D'ailleurs, peu après, le P. de Clorivière, le seul jésuite de France à ce moment, se vit expressément chargé de cette tâche par le R. P. Général (21).

Après environ deux mois, le siège des conférences fut changé. C'est à Louvain qu'elles s'achevèrent, chez M^{lle} Cicercule Paridaens ou Sœur Marie-Thérèse, fondatrice des Filles de Marie, établie depuis 1812 à l'ancien collège universitaire de Hollande. Elle connaissait depuis longtemps les Pères de la Foi et avait déjà donné l'hospitalité à plusieurs d'entre eux. Elle fut heureuse d'héberger quelques semaines les PP. Fonteyne et Leblanc, auxquels vint bientôt se joindre le P. Donche (22).

La Compagnie de Jésus et Mgr de Broglie.

Bien vite se posa une question fort délicate. Pour plusieurs Pères de la Foi, leur admission dans la Compagnie était autorisée depuis longtemps par le P. Général. En 1814, ils crurent le moment venu, ainsi que nous l'avons dit plus haut, pour réaliser leur plus ardent désir. Mais Mgr de Broglie, libéré lui aussi par la chute de Napoléon et rentré dans sa ville épiscopale le 26 mai, comptait bien employer certains d'entre eux, par exemple le P. Bruson, dans son diocèse. On pouvait d'ailleurs prévoir que plusieurs membres du clergé gantois, et notamment des élèves du grand séminaire, demanderaient leur admission dans la Compagnie, si celle-ci avait une maison en Belgique (23). Dans ces conditions, Mgr de Broglie allait-il voir de bon œil la réalisation du projet du P. Fonteyne, dont il prévoyait les conséquences pour son diocèse ?

Le P. Bruson fut chargé de négocier cette affaire avec lui. Au témoignage de son journal, document très précieux, mais

(21) Outre des sources inédites, nous avons utilisé J. Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle, 1814-1914*, t. I, 1814-1830, pp. 42-45, Paris, 1914.

(22) *Levensbeschrijving van Cicercule Paridaens*, pp. 157-160, Louvain, 1907, et *Aanteekeningen over P. L. V. Donche*, pp. 188-192, Westmalle, 1939, d'après des sources locales.

(23) Parmi les premiers novices de Rumbeke figurent trois élèves de théologie au grand séminaire en 1813 : Auguste Delacroix, Herman Meganck et Is. Van de Kerckhove.

dont les affirmations sont loin d'être toujours exactes, il n'obtint pas d'abord d'audience du prélat, fort mécontent de lui. Cette attitude de Mgr de Broglie ne fut heureusement pas de longue durée. Le P. Fonteyne, introduit peu après par le P. Bruson, réussit pleinement à convaincre l'évêque de l'opportunité du rétablissement de la Compagnie. De vues élevées et désintéressées, Mgr de Broglie apporta même à la réalisation du projet un concours très actif.

Il prendra sous sa protection toute spéciale le noviciat que les jésuites ouvriront bientôt. Il en fera une annexe de son séminaire. Par lettres patentes du 15 juillet 1814, il lui donnera, pour le couvrir vis-à-vis de l'autorité civile, le titre de « Maison des Exercices spirituels ». Dans celle-ci, déclare cet acte, « des prêtres, vivant en commun avec des jeunes gens, vaquent eux-mêmes aux Exercices spirituels, les donnent à des prêtres et à des séculiers et instruisent et forment les plus jeunes à ce travail ».

Le noviciat de Rumbek.

Le P. Fonteyne ne disposait pas de sommes suffisantes pour acheter ni même louer une maison. Par l'intermédiaire d'une personne généreuse, la marquise de Rhodes, le P. Bruson obtint que le comte François de Thiennes-Lyenbourg mit gratuitement à la disposition de la Compagnie renaissante une partie de son château de Rumbek, situé à deux kilomètres environ de Roulers. Les novices, qui y célébrèrent la fête de saint Ignace le 31 juillet 1814, étaient au nombre de douze, parmi lesquels les quatre Pères de la Foi nommés plus haut. Dix autres candidats seront encore admis les mois suivants à Rumbek. Le P. Général, par une lettre envoyée de Polotsk, le 15 juillet, avait donné au supérieur de la Mission de Hollande et de la résidence d'Amsterdam les pouvoirs et privilèges des provinciaux. Il l'avait chargé, moyennant « l'assentiment des deux puissances », de commencer aussitôt un noviciat, de réunir des compagnons, d'ouvrir successivement des collèges et de signer des contrats dans ce but.

Transfert du noviciat à Destelbergen.

Le 21 mars 1815, Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, rentra à Paris. Il ne tarderait pas à se diriger vers le Nord de la

France. Le P. Fonteyne et ses conseillers jugèrent que, Roulers se trouvant trop près de la frontière française, il fallait chercher ailleurs un refuge, au moins provisoire. Ce fut encore le P. Bruson qui parvint à faire mettre à la disposition de la petite communauté un château, celui de Destelbergen, situé à six kilomètres de Gand, qui appartenait à un ardent catholique, M. Gobert. Là, dans la solitude la plus complète, les exercices du noviciat purent bientôt être repris. Ils ne seront plus guère troublés jusqu'en avril 1816.

La mort du P. Fonteyne.

A Destelbergen s'éteignit le P. Fonteyne, le 8 février 1816. Il eut le temps, avant de mourir, d'adresser à son petit troupeau une courte exhortation à la persévérance. Dans une lettre écrite quatre ans auparavant (1 avril 1812), le P. Brzozowsky disait du P. Fonteyne : « J'ai vécu avec lui pendant quatre années à Polotsk et je l'ai très bien connu. Il est très uni à Dieu, prudent, zélé ». Il ajoutera, le 21 août 1816 dans une lettre au P. Luyten, successeur du P. Fonteyne comme chef de la Mission de Hollande : « Seul, il s'est donné tout entier à cette bonne œuvre. C'est bien à lui que la Compagnie devra son rétablissement dans votre Province, si jamais elle est rétablie ».

Dissolution de la communauté de Destelbergen.

Une lettre du P. Brzozowsky, datée du 24 mars, nomma supérieur de la maison le P. Leblanc, qui, ancien Père de la Foi, n'était encore que novice de la Compagnie. Le nouveau supérieur allait bientôt avoir l'occasion de manifester ses aptitudes au gouvernement. A une lettre écrite par lui le 9 mai au Père Général, il se voit forcé d'ajouter le 15, avant de l'envoyer, un post-scriptum, dont voici la traduction : « Tandis que j'achevais cette lettre, j'ai reçu un ordre du gouvernement qui dissout notre communauté, parce qu'elle n'a pas été ouverte avec son approbation ».

Sur l'origine de cette mesure, certaines sources de la Compagnie nous transmettent une version qui a bien des chances d'être légendaire. Une frère coadjuteur ou un domestique, congédié de Destelbergen à cause de ses excentricités, serait allé trouver le roi Guillaume et lui aurait conseillé de rétablir par décret la Compagnie de Jésus dont quelques membres se trou-

vaient déjà groupés dans un château proche de Gand. Il aurait reçu à cette occasion une royale aumône.

Il ressort de plusieurs pièces, la plupart conservées aux Archives générales de La Haye (24), que la communauté de Destelbergen était surveillée depuis plusieurs mois. Le directeur général pour le culte catholique, baron Goubau d'Hovorst, avait en effet reçu une lettre du premier secrétaire du roi, datée du 20 janvier 1816 : le souverain, mis au courant de l'expulsion récente des jésuites de Pétersbourg par Alexandre I^{er}, faisait recommander au ministre du culte d'empêcher l'établissement de ces individus dans les Pays-Bas. Dans sa réponse, Goubau se déclare au courant de l'ukase impérial et s'en réjouit ; il ajoute qu'il a entendu parler d'une « réunion de quelques individus dans la Flandre orientale, qui, au nom et à l'habit près, pourraient bien être regardés comme une espèce de renaissance jésuitique » ; pour se conformer aux ordres et aux intentions de son auguste souverain, il a fait prendre des informations en Flandre. Des renseignements furent en effet demandés à diverses personnes. Un certain Buydens, qui doit être l'abbé Buydens, que le gouvernement proposera en vain à Rome en 1817, pour un évêché *in partibus* (25), interrogé par un magistrat, nommé lui aussi Goubau, lui recommande ces « jésuites naissants ». Il lui apprend qu'ils ne sont plus à Rumbekke, mais à Destelbergen. Il lui donne divers détails sur leurs buts, leurs occupations, leur genre de vie. Il ne peut assez les louer pour leur zèle et va jusqu'à écrire : « Puissent les gouvernements profiter de la grâce que Dieu leur offre ». Questionné vers le même temps ou plus tard, le ministre de La Haye à Rome, Jean Reinhold, de religion protestante, envoya de cette dernière ville un long rapport sur les relations existant entre la maison de Destelbergen d'une part, Mgr de Broglie et la Compagnie de l'autre. Une pièce du dossier fournit la liste des personnes qui « composent la congrégation religieuse qui se trouve en la com-

(24) Plusieurs ont été publiées par le P. J. Kleintjens, *De Jezuitenstichting te Destelbergen*, dans les *Bijdragen tot de Geschiedenis*, t. XXV, 1934, pp. 202-243.

(25) Voir C. Terlinden, *Guillaume I^{er} roi des Pays-Bas et l'Eglise catholique en Belgique (1814-1830)*, t. I, pp. 267 et 268, Bruxelles, 1906. — S. Stokman, *De religieuzen en de onderwijspolitiek der Regeering in het Vereenigd Koninkrijk der Nederlanden (1814-1830)*, pp. 56-59, La Haye, 1935.

mune de Destelbergen ». Elles sont au nombre de trente-trois.

Le 25 avril, le roi ordonna de prendre les dernières informations sur Destelbergen et de prononcer ensuite la dissolution de cette communauté. Le 14 mai suivant, le sous-intendant de Gand vint porter au supérieur un arrêté du gouverneur, daté de la veille, en vertu duquel l'ordre royal devait être exécuté dans les huit jours.

Le P. Leblanc avertit immédiatement Mgr de Broglie et lui envoya une copie de l'arrêté. Dès le 16, l'évêque répondit « au supérieur de la maison de retraites à Destelberg ». Il lui ordonnait de ne pas bouger jusqu'à nouvelle instruction de sa part et lui confiait qu'il écrivait le jour même au gouverneur. Nous avons conservé cette longue et très énergique lettre de protestation.

Mgr de Broglie y repousse le mot de « congrégation » employé dans le décret. Destelbergen est une « annexe du séminaire épiscopal ». Il n'accepte pas davantage celui de « jésuites », car ce dernier terme ne convient ni au supérieur ni aux autres membres de la communauté (26). Il prie le gouvernement de surseoir à l'exécution de l'ordre royal, car il va écrire lui-même au roi « pour la révocation de l'injustice qu'on lui a fait commettre ».

Cependant le 22 mai, le sous-intendant était renvoyé par le gouverneur à Destelbergen, pour y faire exécuter le décret de dissolution. On retarda encore celle-ci jusqu'au 29, puis jusqu'au 5 juin. En attendant ce jour, les PP. Leblanc et Brusson se rendirent à Gand où, en l'absence de l'évêque, le vicaire général Lesurre leur donna la consigne de rester à Destelbergen jusqu'à l'arrivée de la force armée et de venir ensuite se réfugier à l'étage supérieur de l'évêché. Avec sa noblesse d'âme ordinaire, l'évêque se rallia pleinement à cette décision de son vicaire général, malgré les appréhensions de plusieurs autres

(26) L'évêque, quand il parle ainsi, se base évidemment sur le fait que tous, même Leblanc, ne sont encore que novices. Il reprend d'autre part dans sa lettre un passage de celle qu'il avait écrite jadis au duc d'Ursel. Il y avouait qu'il avait envoyé à sa maison de retraites « plusieurs jeunes clercs qui témoignaient le désir d'entrer dans la société des jésuites établie en Russie ». Il écrivait encore dans ce dernier document : « Et si jamais la société des jésuites était rétablie dans ce pays, ces jeunes gens pourraient en peu d'années diriger en grande partie des collèges de mon diocèse ».

membres du conseil épiscopal. Bien plus, il vint lui-même, le 3 juin, à Destelbergen, et communiqua sa volonté aux novices réunis à la chapelle : ils devaient dans cette circonstance se montrer les défenseurs de la liberté de l'Église. Plus tard cependant il admit que la communauté se dispersât sur une sommation préliminaire à l'envoi de la force.

Une telle sommation fut présentée au P. Leblanc, le 7 juin suivant, par le maire de Destelbergen, commissionné par le Gouverneur. Ce brave homme, très ennuyé de la besogne qu'on lui faisait faire, supplia le supérieur de s'exécuter. Le P. Leblanc donna aussitôt à tout son monde l'ordre du départ. Ils avaient à se rendre au palais épiscopal.

La Compagnie renaissante en Belgique avait passé à Destelbergen un peu plus de quatorze mois.

Au palais épiscopal de Gand.

Le titre de palais semble bien prétentieux pour désigner l'ancienne propriété des jésuites anglais, située au *Steendam*, qui servait de résidence à Mgr de Broglie. La plupart des jésuites y occupèrent le deuxième étage, tandis que les appartements de l'évêque se trouvaient au premier. Le chiffre des religieux atteignit certainement 48 au début de 1817. Il diminua ensuite par l'envoi de plusieurs scolastiques à Hildesheim, ainsi que nous le dirons plus loin.

Pendant les vingt mois environ durant lesquels la Compagnie jouit de l'hospitalité de Mgr de Broglie, huit novices furent reçus. Tous, sauf un seul, appartenaient au diocèse de Gand. On comptait parmi eux deux des séminaristes poursuivis par l'empereur des Français pour leur attitude vis-à-vis de M. de La Brue. Pierre Walle avait été déporté à Wesel. J. Van der Moere, le futur historien de cet épisode glorieux, était parvenu à se dérober aux recherches de la police.

Après leur noviciat, les scolastiques étaient appliqués aux études de philosophie et de théologie. Le Père Général leur avait envoyé de Russie deux Pères belges, dont l'un, le plus connu et le plus apprécié pour ses qualités pédagogiques, Corneille Van Everbroeck, enseigna le dogme : il deviendra plus tard professeur à l'université grégorienne. Les études semblent s'être poursuivies avec une grande régularité. On ne faisait même pas grâce aux étudiants de ces discussions solennelles que, dans

la Compagnie, on appelle les Disputes mensuelles. Le P. Leblanc, au bout d'un certain temps, s'enhardit jusqu'à réunir une fois par mois pour le dîner sa communauté à Destelbergen. M. Gobert n'était que trop heureux de fournir aux jeunes jésuites l'occasion de se détendre.

Le supérieur du noviciat sentait fort bien la délicatesse de la situation de ses religieux qui, tout en payant pension à l'évêché, occupaient une partie de ses locaux et compromettaient le chef du diocèse aux yeux du gouvernement. Il jugeait d'ailleurs que tout groupement des jésuites en Belgique ne pouvait avoir qu'un caractère aléatoire. Aussi lui eût-il paru préférable de partir sans tarder pour la Suisse, où la Compagnie s'était reconstituée en certains cantons et possédait déjà des collèges. D'autres Pères, et surtout le P. Bruson, étaient d'un avis opposé. Pour eux, il ne fallait quitter le pays qu'en cas d'impossibilité absolue d'y rester. Agir autrement, ce serait perdre bien vite le contact avec la patrie et compromettre le rétablissement de l'Ordre en Belgique. Le Père Général se ralliait plutôt à cette dernière manière de voir. Mais il voulait surtout éviter, soit en Belgique soit ailleurs, la dispersion des novices et des étudiants. Il recommandait en outre d'agir en tout de concert avec celui que, dans la correspondance entre la Belgique et la curie des jésuites, on appelait : le Bienfaiteur, ou plus souvent : le Protecteur, c'est-à-dire Mgr de Broglie.

En 1816 et 1817, l'attention du gouvernement se porta beaucoup plus sur celui-ci que sur les jésuites recueillis dans sa maison. A l'opposition de Mgr de Broglie à la Loi Fondamentale s'étaient joints peu à peu plusieurs autres griefs du gouvernement (27). Un mandat d'amener allait être lancé contre lui quand il partit secrètement pour la France, le 17 mars 1817. Le 8 novembre, la Cour d'assises du Brabant méridional le condamnait par contumace à la peine de la déportation.

Au moment de quitter sa capitale, l'évêque avait prié le P. Leblanc de l'accompagner. Bientôt il lui fit comprendre son désir de voir les jésuites se retirer de son palais. Le P. Leblanc écrivit dans ce sens au Père qui le remplaçait à Gand. Mais les vicaires généraux, et surtout M. Lesurre, jugèrent cette mesure regrettable et demandèrent à l'évêque de ne pas permettre ac-

(27) Terlinden, *op. cit.*, t. I, pp. 73-229.

tuellement son exécution. Monseigneur céda d'abord, puis, au bout de douze jours, donna un ordre formel de départ ; mais, sur de nouvelles et de plus vives représentations de ses conseillers, il se rendit.

Ces faits provoquèrent dans la communauté des interprétations diverses. Les consultants de la maison, parmi lesquels le P. Bruson, qui étaient de l'avis de M. Lesurre, prétendirent — à tort, semble-t-il — que le P. Leblanc était l'inspirateur de l'ordre épiscopal. Le P. Leblanc, de son côté, estima toujours que ses consultants avaient, dans ce cas, désobéi non seulement à lui-même mais surtout à l'évêque, représentant du Général. Revenu au bout de quelque temps au palais épiscopal, il s'appliqua d'ailleurs à dissiper, par sa conduite pleine de charité, les préventions de certains membres de sa communauté. Le R. Père Brzozowsky, en des lettres pleines de calme et de sagesse, travailla aussi à rétablir l'union, sans omettre cependant de juger l'attitude du Supérieur et de tirer pour l'avenir les leçons de ce petit incident.

La descente de police au palais épiscopal.

Le P. Leblanc allait d'ailleurs bientôt voir se réaliser son projet de départ pour la Suisse de la plupart des jésuites belges. Après la condamnation de Mgr de Broglie, le gouvernement, considérant le siège épiscopal comme vacant, ordonna au chapitre de nommer des vicaires capitulaires. Les vicaires généraux (28) ayant continué de gouverner le diocèse au nom de l'évêque, le baron de Goubau fit envahir le palais épiscopal par la police, saisir les papiers de l'évêché et expulser ses secrétaires.

Cette descente de police eut lieu le 24 février 1818. Les scellés furent apposés sur toutes les chambres. Comme il n'était plus possible d'y passer la nuit, le procureur du roi permit, le soir, à tous les habitants de l'évêché de s'en aller avec leurs papiers personnels, qui furent préalablement examinés. Le P. Leblanc s'était retiré dans une maison de confiance où devaient

(28) MM. Lesurre, Goethals et Martens. Le premier fut expulsé du royaume le 16 mai 1818. Les autres et le secrétaire de l'évêché, Boussen, arrêtés, passèrent cinq mois en détention préventive, mais furent acquittés en Assises. Ter Linden, *op. cit.*, pp. 237-240.

le rejoindre ses subordonnés pour recevoir ses directives. La plupart d'entre eux, de l'avis du « remplaçant du Protecteur », M. Lesurre, et des consultants, furent envoyés en Suisse dans le courant du mois de mars. Le P. Leblanc, avec six novices dont les noms n'étaient pas connus de la police, fut recueilli dans la demeure d'un ami, M. Helias d'Huddeghem, où ils restèrent jusqu'en septembre 1818, revêtus d'un habit laïque. Ensuite ils rejoignirent leurs confrères en Suisse. Seuls, les PP. Bruson, et Le Maître restèrent à Gand. Le premier, invité par le Père Général à traiter son compagnon « comme son frère », était chargé d'examiner les candidats belges qui se présenteraient pour la Compagnie et de les envoyer en Suisse, s'il les jugeait aptes à entrer dans l'Ordre. Quant aux jésuites de Hollande et à ceux qui pourraient se trouver en Belgique en dehors de Gand, ils furent placés, après le décès du P. Luyten (19 janvier 1819), sous la juridiction du P. Pierre De Hasque, « pasteur de l'église de Culenborg, une des résidences hollandaises ». Ce jésuite recevait le titre de « supérieur de tous les nôtres dans les missions de Belgique ». C'était, on s'en souvient, un ancien Père de la Foi, économiste à Roulers, et reçu comme novice à l'ouverture de la maison de Rumbek.

Dès les premiers jours de l'établissement des Pères à Destelbergen, le Père Général avait témoigné sa gratitude et celle de la Compagnie à l'évêque de Gand. « Un petit noyau, l'espérance de mon Ordre renaissant en Belgique, lui écrivait-il, s'était formé et croissait par les bontés et sous la protection de Votre Excellence. Une tempête subite aurait tout dissipé sans espérance, si la surveillance et la générosité de Votre Excellence n'avaient offert à nos jeunes élèves un asile où ils pussent du moins respirer un peu et prendre des mesures pour leur sûreté future et pour leur persévérance dans leur sainte vocation. Peut-être la Providence ne permettra-t-elle pas qu'ils soient arrachés à ce saint asile ; et en tous les cas, lorsque Dieu daignera rendre le calme, ils reviendront et la Compagnie vous devra, Monseigneur, son existence dans ces belles contrées » (Lettre du 26 septembre 1816).

La province belge a toujours gardé le souvenir reconnaissant du « Protecteur ». Les jésuites qui avaient vécu dans son palais aimaient à se rappeler les jours heureux qu'ils y avaient passés. L'Ordre n'oublie pas non plus ces chanoines qui se montrèrent

si bienveillants pour lui en ces moments difficiles. Il sait que le diocèse de Gand lui a fourni un grand nombre de ses premiers novices en Belgique et que beaucoup parmi eux marqueront ensuite dans l'enseignement et l'apostolat.

IV. LES JÉSUITES BELGES DANS LA DISPERSION (1818-1830).

Après l'échec de leurs essais de groupement, même dissimulés sous le titre de « Maison des Exercices spirituels », les jésuites belges renoncent à vivre en communauté dans leur pays. A part deux, puis quatre Pères, qui exercent le saint ministère à Gand, c'est en Allemagne, en Suisse, en Hollande qu'il faut les chercher. Nous y ajouterons les religieux assez nombreux envoyés en Amérique surtout depuis 1816.

Les jésuites belges englobés dans la vice-province de Suisse, Basse et Haute-Allemagne (1821) (29).

Trois mois à peine après son élection, le 8 janvier 1821, le Père Général Fortis érigeait la « vice-province de Suisse, Basse et Haute-Allemagne » (30). Le catalogue du personnel de cette vice-province, dressé au début de 1822, énumère les domiciles qui la composent. Ce sont ; en Suisse : le collège et la maison de probation de Brigue, le collège de Fribourg et la résidence de Sion ; en Allemagne, les maisons de Hildesheim, de Dusseldorf et de Dresde ; en Hollande, le séminaire et la mission de Culenborg, les missions d'Amsterdam, de La Haye et de Nimègue ; enfin en Belgique, la résidence de Gand. On rencontre dans toutes ces maisons, sauf à Dusseldorf et à Dresde, un nombre plus ou moins grand de Belges.

Jésuites belges à Hildesheim.

A Hildesheim, les jésuites belges n'ont jamais été très nombreux et du reste ne sont pas restés longtemps.

En septembre 1817, sept scolastiques théologiens, avec leurs

(29) Les Pères belges envoyés aux Etats-Unis ne seront pas rangés dans cette vice-province. Ne le seront pas non plus quelques jésuites, comme le P. Gilles Henry, qui resta au Caucase jusqu'en 1827 et fut envoyé ensuite dans les îles de l'Archipel grec (voir plus haut, p. 46).

(30) En 1826 cette vice-province deviendra la province de Germanie Supérieure.

deux professeurs, étaient partis du palais épiscopal de Gand pour Hildesheim. Ils y étaient appelés par un ancien jésuite, le P. F.-X. Lüsken, devenu président du grand séminaire et qui le resta après sa réadmission dans la Compagnie, en cette même année 1817. Ce bon Père souhaitait recevoir des jésuites belges afin de pouvoir confier à quelques-uns des chaires de théologie au séminaire épiscopal et employer les plus jeunes comme régents dans un gymnase de la ville, avant ou après leurs études théologiques au même séminaire. Il espérait arriver ainsi peu à peu à rétablir la Compagnie dans cette partie de l'Allemagne. Mais on devait se presser : le prince-évêque, Fr. E. de Furstemberg, était presque octogénaire et l'on pouvait redouter, après sa mort, l'action d'influences anticatholiques, ou certainement antijésuitiques dans son diocèse. Le Père Général approuva le projet, tout en stipulant que les jeunes jésuites pourraient être rappelés dans leur pays, dès qu'on y aurait besoin d'eux, et qu'ils ne seraient appliqués à l'enseignement que leurs études philosophiques ou théologiques achevées.

L'expérience de Hildesheim ne fut pas couronnée de succès. Voici les raisons de cet échec. Si un jeune Père belge, le P. Elaerts, fut pourvu régulièrement d'une chaire au gymnase, la proposition d'introduire un second jésuite dans le corps professoral de ce collège souleva une telle opposition qu'on dut y renoncer. Ensuite les moyens financiers nécessaires à l'entretien des scolastiques qui étudiaient au séminaire furent tout à fait insuffisants. Enfin, il ne se présenta que fort peu de candidats à la Compagnie dans cette partie de l'Allemagne. Aussi, bien que le P. Lüsken n'ait pas tâti d'éloges, dans ses lettres au général, sur les services que lui rendaient au gymnase, au séminaire et dans l'apostolat, les jésuites qui lui avaient été prêtés, bien qu'il relevât volontiers l'influence exercée par eux sur la jeunesse estudiantine et sur les séminaristes, le P. Fortis jugea qu'il n'y avait pas lieu de prolonger leur séjour en Allemagne. Leur départ fut décidé lors de la visite du Père Godinot, provincial, en 1823. Il ne resta plus à Hildesheim que le P. Beckx, futur général de la Compagnie, et le P. De Vis.

Les jésuites belges en Suisse.

A la suppression de la Compagnie, la province de Germanie supérieure comprenait le Tyrol, la Souabe et la Suisse. Dans

ce dernier pays, l'Ordre dut son rétablissement à deux prêtres, l'un italien, le P. Sineo della Torre, l'autre français, le P. Godinot, devenus jésuites après avoir été Pères de la Foi. Tous deux travaillèrent en Suisse depuis 1805 : le premier rétablit l'Ordre à Sion, à Brigue et à Fribourg ; le P. Godinot sera de 1821 à 1824, le premier supérieur de la vice-province de Suisse, Basse et Haute-Allemagne.

Le départ des premiers jésuites belges pour la Suisse remonte, nous l'avons dit, à 1818. A partir de 1820, les envois de candidats, le plus souvent examinés en Belgique par le P. Bruson, se régularisent. Nous connaissons cinq recrues pour 1820-1821 ; quatre pour 1822-1823 ; une pour 1824 ; huit pour 1825 ; trois pour 1826 ; sept pour 1827 ; sept pour 1828 ; une pour 1829 et sept pour 1830. Ces novices, dont une petite minorité seulement était d'origine hollandaise, firent leurs deux années de probation à Brigue jusqu'en 1827, à Estavayer, ensuite.

Les frais de l'entretien des novices et des scolastiques pendant leurs études étaient supportés en bonne partie par la générosité spontanée de bienfaiteurs de Belgique. Dès le 10 avril 1818, le P. Leblanc écrivit au P. Brzozowsky une lettre dont nous transcrivons le passage le plus important.

« Des habitants vraiment pieux de ce pays ont ressenti une vraie douleur de l'éloignement de la plupart des nôtres, et de la possibilité que ceux qui restent doivent aussi bientôt se retirer... Je les ai consolés en leur disant que l'intention absolue de Votre Paternité était que les absents continuassent d'appartenir aux lieux qu'ils quittent nécessairement et momentanément, pour y revenir dès qu'il sera possible ; que d'ailleurs Votre Paternité était par elle-même très portée à conserver d'une ou d'autre manière la Compagnie dans ces contrées qui lui ont de tout temps fourni beaucoup d'excellents sujets. Plusieurs de ces personnes respectables et zélées, soit par reconnaissance de cette bonne disposition de Votre Paternité, soit pour en assurer davantage la durée, me chargent expressément d'écrire à Votre Paternité qu'elles désirent établir des fonds fixes ou rentes qui seraient consacrées à fournir aux besoins de ceux qui seraient hors du pays pendant tout le temps de leurs études, pourvu qu'on eût la certitude que du moins la plupart reviendraient, ou pour prendre des établissements quand on le pour-

rait, ou comme missionnaires, si la persécution continuait... ».

Le P. Brzozowsky accepta avec reconnaissance, par sa lettre du 26 mai 1816, l'offre venue de Belgique. Il s'engageait — et le P. Fortis renouvellera cet engagement — « à consacrer au service du pays un certain nombre de sujets nationaux à peu près égal à celui que le pays entretiendrait au noviciat et aux études ». Il chargeait le P. Leblanc de fixer le détail avec les bienfaiteurs. Ce fut Madame Le Candèle de Gysegem qui groupa les souscripteurs. Elle-même versa à plusieurs reprises des sommes importantes. Aux contributions financières fournies par l'organisme ainsi constitué, s'ajoutèrent quelques pensions payées par les parents des novices, des aumônes et dons extraordinaires dont la destination était moins limitée. Le Père Leblanc estime à un total de 43.000 frs les sommes qui lui avaient été expédiées jusqu'en juillet 1820, donc pour environ deux années.

L'arrivée des Belges en Suisse fut providentielle pour les jésuites de ce dernier pays. Du point de vue financier, elle leur apporta un appoint qui leur était absolument nécessaire. Mais ce fut surtout dans les collèges, dans le ministère, et subsidiairement dans le gouvernement de la vice-province, puis de la province, que les Pères belges vinrent en aide à leurs confrères helvètes. La « Haute-Germanie » leur dut en partie son essor.

Parmi les jésuites employés dans le gouvernement, nous trouvons, outre le P. Leblanc (Brigue), le P. Jean Janssen de Bruxelles, plus tard secrétaire de la Compagnie, puis assistant de Germanie ; le P. Antoine Petitjean, de Namur et le P. Pierre Walle, que nous avons déjà rencontré ⁽³¹⁾. Ces trois Pères furent recteurs du collège ou du pensionnat de Fribourg. Celui-ci n'atteignit d'ailleurs sa grande réputation qu'après 1830.

La plupart des scolastiques et des prêtres occupèrent dans les collèges ou pensionnats de Brigue, de Sion, de Fribourg et d'Estavayer un poste de surveillant ou de professeur. Ils semblent s'être distingués en deux points. D'abord par la publication de manuels, dont le besoin se faisait sentir alors en Suisse : le P. Van Iseghem commença dans ce pays l'édition de ses grammaires latines ; le P. Coppens, futur provincial de Belgique,

(31) Voir p. 55.

publia à Fribourg son cours de géographie ancienne et moderne. Ils se firent ensuite remarquer dans l'étude des mathématiques, de la physique et des sciences naturelles : les Pères Maes, de Maastricht, et J.-B. Wiere, de Moorslede, enseignèrent ces branches avec succès, développèrent les cabinets de physique et les laboratoires et formèrent de riches collections.

Un certain nombre de Pères belges furent consacrés au saint ministère, surtout dans les cantons catholiques où se trouvaient leurs collègues. Le P. J.-B. Boone, âgé en 1821 de vingt-sept ans, et le P. Roothaan y prêchèrent de grandes missions populaires. Ils créèrent ainsi un mouvement qui se développa dans la suite.

Les résidences de Hollande.

Les résidences de Hollande différaient beaucoup de l'établissement d'Hildesheim et des collèges ou pensionnats de Suisse. A La Haye, à Nimègue, à Culenborg (Gueldre), les jésuites desservaient comme curés une église paroissiale et ils en desservaient deux à Amsterdam. Dans chacune des maisons annexées à ces églises ne demeuraient que deux ou trois Pères. Outre leurs offices strictement paroissiaux, ils dirigeaient des associations pieuses très florissantes. Les généraux se plaignent souvent de recevoir trop rarement des nouvelles de ces maisons. Peu nombreux, toujours tenus en haleine par leur ministère, souvent entrés ou rentrés dans l'Ordre alors qu'ils étaient déjà prêtres, ces Pères ne menaient pas toujours une vie religieuse aussi strictement réglée qu'on l'eût souhaité à Rome.

Le petit séminaire de Culenborg.

L'histoire de ce petit séminaire, dont l'existence fut courte (1818-1825) mais brillante, nous est connue par un bon nombre de documents. Elle se rattache à l'histoire de la liberté d'enseignement dans le royaume des Pays-Bas. En 1817, en effet, il n'existait en Hollande même aucun petit séminaire où les jeunes gens, ceux surtout qui se destinaient à l'état ecclésiastique, pussent étudier les humanités. D'autre part, le gouvernement témoignait à cette époque moins d'hostilité aux catholiques du nord qu'à ceux du sud. Aussi l'internonce Ciamberlani, vice-supérieur de la Mission de Hollande, et l'archiprêtre d'Utrecht,

M. Van Nooy, poussèrent-ils le P. Pierre De Hasque, l'ancien Père de la Foi que nous avons déjà rencontré à plus d'une reprise, qui était alors supérieur de la résidence de Culenborg, à aller hardiment de l'avant. Celui-ci, après s'être ouvert du projet au bourgmestre et à plusieurs personnalités de la ville, acheta, pour y établir le séminaire, une propriété qui avait jadis appartenu à la résidence de la Compagnie. Le 4 juillet 1818, l'archiprêtre Van Nooy adressait aux catholiques du district d'Utrecht une circulaire qui leur annonçait la prochaine ouverture de l'établissement et sollicitait leur générosité en sa faveur. A l'inauguration des cours, le 20 octobre, le collège ne comptait encore que 17 internes et 10 externes.

Les difficultés furent multiples dès les débuts. Il y eut d'abord l'opposition du Père Général, le Père Fortis. Avec beaucoup de clairvoyance, il estimait qu'étant donné les dispositions du gouvernement hollandais et les expériences récentes de Desselbergen et de Gand, le moment semblait peu indiqué pour ouvrir un collège qui serait dirigé en fait par la Compagnie. Il se demandait en outre où celle-ci en trouverait les futurs professeurs. Enfin il exprimait son mécontentement sur la précipitation qu'on avait mise à agir et à acheter, sans son autorisation préalable, la maison dont il a été question plus haut. Le P. De Hasque répondit qu'il avait eu la main forcée et le Père Général céda, lui aussi, aux instances de Mgr Ciamberlani.

Comme l'avait prévu le P. Fortis, il fut bien malaisé de trouver des professeurs. On dut se contenter d'abord de deux novices hollandais, déjà prêtres, qui se formaient en France auprès du P. de Clorivière. On leur adjoignit un prêtre séculier. Tel était le personnel quand les cours s'ouvrirent. En 1819 deux Pères belges, les Pères Loncke et Lambert De Hasque, furent envoyés de Hildesheim. En 1821, un autre belge, le Père Van der Moere, vint prendre la direction du petit séminaire.

Les autorités civiles causèrent aussi beaucoup de difficultés au nouveau séminaire. Dès l'ouverture des cours, les « curateurs des écoles latines » avaient écrit au ministère de l'instruction publique qu'une « école de bienfaisance » existait illégalement à Culenborg. A l'intervention du ministre et du gouverneur de la province, l'administration communale dut ouvrir une enquête. Celle-ci semble s'être terminée à l'avantage du

séminaire. Le supérieur, qui était alors le Père Mulders, fit valoir qu'il s'agissait non pas d'une « école de bienfaisance, mais d'un petit séminaire ».

Les années suivantes le nombre des élèves monta graduellement. Il était d'une centaine pendant l'exercice 1821-1822 et de deux cents environ en 1824-1825. Le renom du collège s'était en effet vite répandu dans le pays. Les archiprêtres ne pouvaient assez louer la piété des élèves et leur esprit d'émulation.

Mais le roi Guillaume était décidé à faire disparaître les collèges libres. Dès le 3 juin 1824, le Père Van der Moere recevait du gouverneur de la province de Gueldre un questionnaire sur son établissement. Le 14 juin 1825 parut le décret célèbre supprimant tous les collèges et petits séminaires qui avaient été ouverts sans le consentement du roi. Les archiprêtres, dont dépendait Culenborg, imitant les vicaires généraux et les évêques des autres parties du royaume, protestèrent auprès du souverain et fixèrent la rentrée des cours au 6 octobre. Mais le dernier jour de septembre, l'autorité communale fit savoir que l'ordre du roi devait être exécuté le jour même.

La résidence de Gand et le collège de Beaugard à Liège.

L'arrêté du 15 juin frappa encore un autre établissement où enseignaient quelques jésuites belges : le collège de Beaugard à Liège. Nous rattacherons son histoire à celle de la résidence de Gand, où demeurèrent les Pères restés en Belgique en 1818 où qui y revinrent dans la suite.

Aux Pères Bruson et Le Maître vinrent s'adjoindre à Gand d'abord le Père Is. Van de Kerckhove et plus tard le Père J.-B. Boone, deux orateurs qui devaient acquérir une grande réputation en Belgique. Il fallait user de beaucoup de prudence, le gouvernement surveillant de près les jésuites. Les Pères avaient donc plus d'un domicile légal. Ils se réunissaient seulement pour les repas et certains exercices spirituels, d'abord dans un appartement, puis, à partir de 1823, dans l'abbaye d'Oost-Eecloo, qui fut plus tard cédée aux jésuites par les religieuses qui la possédaient et devint la résidence actuelle de la rue d'Assaut. Elle fut élevée en 1826 au rang de maison-professe.

La santé du P. Bruson ne lui permettait plus guère le travail apostolique. Il dirigeait l'activité de ses confrères, gouvernait

la maison, continuait à avoir beaucoup de relations, à recevoir des aumônes considérables, à recruter et à examiner les candidats pour la Compagnie.

Les autres Pères s'employaient de préférence à l'œuvre des retraites données à tous, mais surtout au clergé séculier. Les *Lettres annuelles* fournissent pour l'année 1822 le chiffre de 3000 personnes environ, dont 500 prêtres, ayant suivi une de ces retraites. Les Pères prêchaient aussi des missions.

En 1824, des feuilles libérales attirèrent l'attention du gouvernement sur les retraites sacerdotales qui avaient eu lieu dans le diocèse de Tournai. Le roi demanda aux évêques de cesser ces réunions qui, disait-il, « privaient les églises de leur pasteur » et « constituaient une pratique nouvelle ». Ces raisons ayant été réfutées par les autorités ecclésiastiques, Guillaume envoya des ordres pour que l'on empêchat désormais les retraites communes de prêtres séculiers. L'année suivante, la prohibition royale s'étendit aux missions. « Ne faisaient-elles pas injure aux curés, supposés peu capables d'instruire par eux-mêmes leurs peuples » ? Ces mesures n'empêchèrent d'ailleurs pas les jésuites d'atteindre encore en 1825, environ 2500 fidèles par leurs Exercices spirituels.

La fin de cette année 1825 fut marquée par la fermeture du collège de Beauregard à Liège. C'était une ancienne abbaye, qui appartenait à un pieux laïque, Guillaume Stas. Il y avait installé une école d'humanités. Un autre laïque, lui aussi admirable chrétien, M. Kersten, directeur du *Journal historique et littéraire*, y enseignait la rhétorique. Les autres postes étaient confiés soit à de jeunes clercs, soit à des jésuites. Ceux-ci n'arrivèrent au collège que dans les derniers mois de 1824. Dans la pensée de M. Stas, ils devaient reprendre peu à peu l'établissement. Le Père Meganck devint préfet des études. On envoya de Suisse, pour l'aider, le Père Franckeville, déjà prêtre et futur provincial de Belgique, et trois scolastiques. Seuls, Stas, Kersten et le vicaire capitulaire, Barrett, étaient au courant de la profession religieuse des Pères. Après le décret de 1825, Stas crut quelque temps qu'il pourrait sauver son école. Il multiplia les démarches pour y aboutir. Mais l'ordre royal de fermeture arriva le 29 décembre. Le collège de Beauregard était alors en pleine prospérité.

Jésuites belges en Amérique avant l'apostolat du Père De Smet (1838) (32).

Dans l'histoire des jésuites belges en Amérique antérieurement aux débuts des grandes missions du Père De Smet au Missouri et dans l'Orégon, il faut distinguer deux périodes : jusqu'en 1816 et après cette année.

Jusqu'en 1816, l'impulsion vient surtout du Père Brzozowsky. Il répète au Père Fonteyne le propos d'un archevêque, ancien jésuite, sans aucun doute l'évêque de Baltimore, Mgr Carroll : « C'est en Amérique que doit maintenant s'établir la Compagnie ; en Europe, il lui reste à peine quelque place ».

Les premiers à répondre à cet appel furent les Pères François Malevé et Jean Henry, dont il a été question plus haut (33). Engagés dans l'ordre en Russie, ils allèrent terminer leur formation religieuse à Georgetown, en 1806. Leur carrière apostolique fut malheureusement courte. Ils moururent respectivement en 1822 et en 1823. Un autre belge, Jean Beschter, parti en 1807, entra dans la Compagnie en Amérique même. Il occupa jusqu'en 1842 un bon nombre de postes, surtout en Pensylvanie et au Maryland.

Mais on doit surtout nommer, parmi les jésuites envoyés aux Etats-Unis avant la fin de 1816, Pierre Malou et Théodore de Theux.

La vie du premier tient du roman. Né en 1753 à Ypres, il se marie en 1777. D'un de ses fils naîtront Jules, futur premier ministre de Belgique, et Jean-Baptiste, futur évêque de Bruges. Il défend les privilèges de sa ville natale contre Joseph II, commande les volontaires de West-Flandre pendant la Révolution brabançonne, favorise autant qu'il le peut les projets de Dumouriez pour l'établissement d'une République belge, va plaider cette cause à Paris sous la Convention, enfin part pour l'Amérique afin de s'y établir définitivement et de s'y livrer à des opérations de bourse. Mais la mort de sa femme le bouleverse et change la direction de sa vie. Il entre dans un séminaire allemand, puis au noviciat de la Compagnie à Dunabourg (1805).

(32) Cet apostolat ne nous retiendra guère. Nous avons en effet publié dans cette revue, en 1932, un article intitulé : *Les missionnaires belges aux Etats-Unis*. Nous en résumons ici une partie.

(33) Voir p. 45.

Après avoir enseigné les langues dans plusieurs collèges de Russie, il repart pour l'Amérique. Il y remplira des fonctions pastorales à New-York jusqu'à sa mort en 1827. Malheureusement ses dernières années furent pénibles. En conflit avec son évêque, il fut quelque temps privé de juridiction. A cette occasion, il quitta même la Compagnie et n'y rentra plus, pour des motifs d'ailleurs approuvés par le Père Général. C'était un prêtre zélé et un orateur remarquable. Mais ses lettres nous révèlent un caractère entier et original, qui se ressent de sa vie aventureuse.

Le Père de Theux de Meylandt était wallon, comme Malevé, Henry et Beschter, et, comme eux aussi, il fut prêtre séculier avant d'entrer dans la Compagnie. Depuis la fin de son noviciat, au Maryland, en 1818, jusqu'à sa mort, en 1848, il réussit également dans la carrière professorale, dans le saint ministère, dans la direction et le gouvernement, en qualité de maître des novices, de recteur et de supérieur des missions du Maryland et du Missouri. Pierre De Smet lui dut en bonne partie sa formation religieuse ; ses lettres nous parlent longuement des vertus du Père de Theux. Ce fut certainement l'un des hommes les plus complets que la Belgique ait donnés aux États-Unis.

Il est probable que de Theux, parti en 1816, fut gagné à l'apostolat américain par un prêtre séculier belge bien connu, Charles Nerincx, surnommé l'apôtre du Kentucky. Nerincx a été depuis 1816 le principal recruteur de clercs belges pour les États-Unis. Il emmène avec lui dix recrues en 1817 et huit en 1821. Parmi ces derniers se trouve Pierre De Smet. Très attaché aux jésuites, ayant reçu du Père Général le pouvoir d'engager des candidats pour l'ordre de saint Ignace, Nerincx envoie à peu près tous ses compagnons de voyage au noviciat.

Avant l'entrée en scène du Père De Smet les Pères se consacrèrent surtout au ministère auprès des Blancs. Mais le futur apôtre des Peaux-Rouges trouva un précurseur en la personne du Père Van Quickenborne.

Né à Peteghem en 1788, entré prêtre dans la Compagnie en 1815, parti pour l'Amérique à la fin de son noviciat, il devint maître des novices. A la demande de Mgr Dubourg, évêque de la Nouvelle Orléans, il alla se fixer avec ses novices, en 1823, dans une propriété située à Florissant, au nord de Saint-Louis,

propriété qui allait devenir le séminaire des missions indiennes du Missouri.

Déchargé plus tard de ses fonctions de maître des novices, il fit, en 1827 et 1828, deux visites aux Osages du Kansas. Ses deux plus grandes missions chez les Indiens se placent en 1835 et 1836. Il alla trouver chez elles un bon nombre de peuplades ; mais il ne put établir qu'un poste fixe, à Salt-Creeck, chez les Kickapoos. Il allait se mettre à l'étude de la langue algonquine, intelligible pour le plus grand nombre de ces tribus, quand la maladie le terrassa. Il mourut à Portage des Sioux, le 17 août 1837. Il n'avait pas encore cinquante ans. L'année suivante, le Père De Smet devait commencer, par un voyage chez les Pottowatomies, visités déjà par le P. Van Quickenborne, la série de ses travaux apostoliques.

Telle fut, après les années de la dispersion de l'ancienne Compagnie, l'histoire des nouveaux jésuites belges, de 1786 à 1830. Nous l'avons appelée leur « vie secrète », car pendant ces quelques 45 années, ils ne purent qu'exceptionnellement se manifester comme jésuites en Belgique. La plupart d'entre eux furent formés en dehors du pays, en Russie et en Suisse. La plupart d'entre eux firent leurs études, pratiquèrent l'enseignement, exercèrent l'apostolat en dehors de Belgique, en Russie et en Suisse, ou encore en Allemagne, aux États-Unis, en Hollande. Ils gardèrent cependant assez de relations avec leur patrie pour qu'on y conservât leur souvenir et qu'on y désirât leur rétablissement en plein jour. Ils purent compter sur de nombreux, de fidèles, de généreux amis parmi les évêques et le clergé séculier et dans l'aristocratie.

Ces années furent pour eux des années de lutte. Mais aussi de préparation. Quand, après la Révolution belge, la proclamation de la liberté pour tous, ainsi que l'heureuse modification de l'état des esprits qui s'était opérée en leur faveur, leur permirent de rentrer dans le pays, ils purent aborder immédiatement les travaux conformes à leur institut, et en tout premier lieu l'enseignement de la jeunesse, les missions populaires et les Exercices spirituels.